Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-del'Île-de-Montréal

Québec

Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation

PROCÉDURE

OCTROI DU PRIVILÈGE DE RECHERCHE CHEZ L'HUMAIN			
Nº Procédure : PRO-106	Responsable de l'application : Direction de		
Nº Politique/Règlement associé : POL-115	l'enseignement de la recherche et de l'innovation		
Approuvée par : Comité de direction	Date d'approbation : 2023-01-20	Date de révision : 2027-01-20	
Destinataires : Toute personne désirant mener des activités de recherche au sein du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal			

1. ÉTAPES COMMUNES

Se référer à la POL-115 – Octroi du privilège de recherche chez l'humain.

2. ÉTAPES SPÉCIFIQUES

- 2.1. Demande d'un privilège de recherche
 - Pour les médecins et dentistes membres du CMDP du CIUSSS-EMTL

Suite à la recommandation du CMDP, le conseil d'administration du CIUSSS-EMTL est responsable de l'octroi du privilège de recherche. Avant d'émettre sa recommandation, le CMPD peut demander l'avis de la direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation (DERI).

Pour les pharmaciens et les non-membres du CMDP du CIUSSS-EMTL

L'octroi du privilège de recherche est sous la responsabilité de la DERI.

La personne qui désire obtenir un privilège de recherche doit acheminer le formulaire (Annexe 1) dûment complété, accompagné des pièces requises, à la DERI conformément aux instructions incluses dans ce formulaire. La DERI confirme l'octroi d'un privilège de recherche en transmettant une lettre correspondant au modèle joint en Annexe 2. La lettre de la DERI confirmant l'octroi d'un privilège de recherche précise le champ et la durée du privilège ainsi que les engagements du Chercheur et de l'Établissement.

Voici la liste des pièces requises lors d'une demande de privilège de recherche à la DERI :

- un curriculum vitae à jour, daté et signé incluant, notamment, les expériences de recherche chez l'humain;
- une attestation valide de formation, modules 1, 3.1 et 3.2, en éthique de la recherche du ministère de la Santé et des Services sociaux : <u>Modules de</u> <u>formation en éthique de la recherche - MSSS</u> ou d'une attestation du didacticiel de l'EPTC2;
- Une attestation de lecture (annexe 3) des règlements, politiques et procédures d'Établissement du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal requises pour effectuer la recherche chez l'humain.

Pour la personne désirant mener un **essai clinique**¹ au sein du CIUSSS-EMTL, les pièces suivantes sont également requises :

- une attestation valide de formation, module 3.3, en éthique de la recherche du ministère de la Santé et des Services sociaux : Module de formation en éthique de la recherche - MSSS ou d'une attestation du didacticiel de l'EPTC2
- une attestation valide de formation aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) de la Conférence internationale sur l'harmonisation (disponible à citiprogram.org);
- pour les essais cliniques de phase 1,2 ou 3, une attestation valide de formation au Titre 5 de la partie C du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada (disponible à citiprogram.org);
- une attestation valide de formation des Modes opératoires normalisés (MON) en vigueur au CIUSSS-EMTL.

NOTE : Les attestations valides, conformément à l'annexe 3, peuvent être exigées à chaque demande de prolongation ou de renouvellement du privilège de recherche.

2.2. Procédures

Pour les pharmaciens et les non-membres du CMDP, la DERI a la responsabilité de recevoir et d'évaluer les demandes de privilège de recherche décrites à la section 2.1. Elle évalue notamment si le candidat est familier avec les processus de réalisation d'un projet de recherche chez l'humain ainsi qu'avec les notions d'éthique de la recherche et s'il répond aux exigences mentionnées plus haut

¹ Selon les lignes directrices de Santé Canada, un essai clinique se défini comme suit :

[«] Au sens du Règlement, un essai clinique s'entend d'une recherche dont l'objet est soit de découvrir ou de vérifier les effets cliniques, pharmacologiques ou pharmacodynamiques d'une drogue, soit de déceler les incidents thérapeutiques liés à cette drogue, soit d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination ou soit d'en établir l'innocuité ou l'efficacité. »

(attestations demandées). Si la demande est acceptée, la DERI transmet la lettre d'octroi du privilège de recherche au demandeur.

Dans le cas particulier où un chercheur externe réalise des Activités de recherche au CIUSSS-EMTL, plutôt que de soumettre une demande d'octroi d'un privilège de recherche, ce Chercheur peut demander une reconnaissance de privilège de recherche (section 3 du formulaire) en fournissant une déclaration et la preuve qui attestent du fait qu'il détient un privilège de recherche auprès d'un établissement public du Réseau de la santé et des services sociaux du Québec, d'une université ou d'un collège. Suite à l'évaluation, une lettre reconnaissant ce statut pourrait lui être acheminé par la DERI.

3. ÉLABORATION, RÉDACTION ET MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE

3.1. Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation (DERI)

Responsable de l'élaboration, de la rédaction et de la mise à jour de la Procédure.

3.2. Calendrier de révision de la procédure

La présente Procédure devra être révisée tous les 4 ans ou plus rapidement en fonction des besoins.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Procédure entre en vigueur le jour de son adoption par le Comité de direction et annule, par le fait même, toute procédure en cette matière adoptée antérieurement dans l'une des installations administrées par le CIUSSS-EMTL.

5. ANNEXES

Annexe 1 – Formulaire de demande

Annexe 2 - Modèle de lettre

Annexe 3 – Profil de formation

ANNEXE 1 Formulaire de demande

FORMULAIRE DE DEMANDE OCTROI – RENOUVELLEMENT – RECONNAISSANCE

Le formulaire ainsi que les documents exigés doivent être transmis à

anne-marie.poisson.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Adr Pro Télé	m : nom : resse fessionnelle : éphone : _ urriel :				
STAT	TUT DU DEMANDE	UR			
	Nom de l'ordre : Chercheur réguli Employé du CIUS Actuellement dé la santé, d'une u Précisez : Professeur-cherc Précisez : Autre statut dans	ier du Centre de rec SSS-EMTL étenteur d'un privile iniversité ou d'un co cheur dans un étables es une université qu	cherche HMR ou IU ège de recherche d ollège canadien lissement universit uébécoise	d'un établissement du résea	
TYPE	DE DEMANDE				
	Demande de ren Demande de rec		ivilège de recherch privilège de recherc	étez la section 1) ne (complétez la section 2) che octroyé par un autre	

SE	SECTION 1 - DEMANDE D'OCTROI D'UN PRIVILÈGE DE RECHERCHE			
Do	cuments à fournir :			
	CV à jour, signé et daté, incluant une liste de vos activités de recherche chez l'humain Attestation de formation en éthique de la recherche du ministère de la Santé et des Services sociaux ¹ :			
	 Niveau 1 Niveau 3: modules 3.1 et 3.2 ou 			
	 une attestation du didacticiel de l'<u>EPTC2</u>² 			
Do	cuments additionnels pour un essai clinique* :			
	Attestation de formation en éthique de la recherche du ministère de la Santé et des Services sociaux ¹ : Niveau 3, module 3.3 ou une attestation du didacticiel de l'EPTC2 ²			
	Attestation de formation des Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) ³ ou d'une formation			
	équivalente ⁴ Attestation de formation des Modes Opératoires Normalisés (MON) ⁵ en vigueur au			
	CIUSSS-EMTL Pour un essai clinique de phase 1, 2 ou 3, attestation de formation du Titre 5 de la partie C du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i> de Santé Canada (disponible à citiprogram.org) ²			
SEC	TION 2 - D EMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE DE RECHERCHE			
Do	cument à fournir :			
	CV à jour, daté et signé, incluant une liste de vos activités de recherche chez l'humain			
Do	cuments additionnels pour un projet dont le participant est un patient (essai clinique) :			
	Attestation de formation des Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) ³ Attestation de formation des Modes Opératoires Normalisés (MON) ⁵ en vigueur au CIUSSS-EMTL			
² <u>htt</u> ³ <u>htt</u> ⁴ <u>For</u>	pdules de formation en éthique de la recherche - MSSS ps://eptc2fer.ca/welcome ps://about.citiprogram.org/en/homepage/ rmation des bonnes pratiques cliniques - NIH n MON CEMTL			

^{*} Selon les lignes directrices de Santé Canada, un essai clinique se défini comme suit :

[«] Au sens du Règlement, un essai clinique s'entend d'une recherche dont l'objet est soit de découvrir ou de vérifier les effets cliniques, pharmacologiques ou pharmacodynamiques d'une drogue, soit de déceler les incidents thérapeutiques liés à cette drogue, soit d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination ou soit d'en établir l'innocuité ou l'efficacité. »

SECTIO	ON 3 - D EMANDE DE RECONNAISSANCE DU PRIVILÈGE DE RECHERCHE
	Vous détenez un privilège de recherche octroyé par un autre établissement Établissement : • Joignez une copie de la lettre, émise par cet établissement, confirmant l'octroi du privilège et indiquant sa durée, son champ et ses conditions.
ENG <i>A</i>	AGEMENT DU DEMANDEUR
Je, so	oussigné,:
	 m'engage à maintenir à jour mes connaissances appropriées en recherche chez l'humain et mes connaissances sur les normes relatives à l'éthique et à l'intégrité en recherche; m'engage à respecter les normes relatives à l'éthique et à l'intégrité en recherche généralement applicables et du cadre de référence du CIUSSS-EMTL; m'engage à m'assurer de la compétence des membres de mon équipe de recherche; m'engage à respecter les décisions du CÉR; m'engage à aviser les autorités compétentes de toute enquête ou de toute sanction dont je pourrais faire l'objet dans le cadre de mes activités de recherche; consens, par écrit, à ce que soient communiqués aux autorités compétentes des renseignements qui permettent de m'identifier si une allégation de manquement à la conduite responsable en recherche me met en cause et qu'elle s'avère fondée.
Signa	ture du demandeur Date (JJ – MM – AAAA)

SECTIO	ON RÉSERVÉE À LA DERI	
Après	évaluation de votre demande, nous recommand	dons :
	l'octroi/renouvellement/reconnaissance du pl l'octroi/renouvellement/reconnaissance du pl commentaires suivants :	rivilège de recherche, tel que demandé rivilège de recherche selon les conditions et/ou avec les
• Du	rée (maximum 3 ans):	
• Ch	amp :	
• Co	nditions :	
• Au	tre(s):	
	phane Ahern, M.A., M.D., Ph.D., FRCPC eur intérimaire	Date (JJ – MM – AAAA)

ANNEXE 2

Modèle de lettre



Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation

PAR COURRIEL

Montréal, le

[Nom] [Titre] [Établissement]

Objet : Choisissez un élément. du privilège de recherche au CIUSSS-EMTL

[Appel],

Suite à l'évaluation de votre demande Choisissez un élément, j'ai le plaisir de vous aviser que la direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) Choisissez un élément.. Ce privilège est valide pour une période de trois ans et est renouvelable à l'échéance de ce terme, sur présentation d'une demande de renouvellement.

Nous souhaitons vous rappeler que, tel que stipulé dans la « *Procédure PRO-XXX Octroi du privilège de recherche chez l'humain* » du CIUSSS-EMTL, le privilège de recherche peut être suspendu ou retiré à tout moment, si le détenteur ne respecte pas ses engagements à l'effet :

- de maintenir à jour ses connaissances appropriées en recherche chez l'humain et ses connaissances sur les normes relatives à l'éthique et à l'intégrité en recherche;
- de respecter les normes relatives à l'éthique et à l'intégrité en recherche généralement applicables et du cadre de référence du CIUSSS-EMTL;
- de s'assurer de la compétence des membres de son équipe de recherche;
- de respecter les décisions du CÉR:
- d'aviser les autorités compétentes de toute enquête ou de toute sanction dont il pourrait faire l'objet dans le cadre de ses activités de recherche.

Il est à noter que l'Établissement est autorisé à communiquer aux autorités compétentes des renseignements qui permettent de vous identifier si une allégation de manquement à la conduite responsable en recherche vous met en cause et qu'elle s'avère fondée.

Nous vous remercions de votre intérêt envers la recherche au sein du CIUSSS-EMTL. Par votre engagement et en adhérant aux orientations de l'Établissement, vous contribuez à maintenir une culture universitaire au CIUSSS-EMTL et dans la population. Nous espérons que vos futures activités de recherche seront des plus fructueuses.

Veuillez recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

Dr Stéphane Ahern, M.A., M.D., Ph.D., FRCPC Directeur intérimaire

c.c. Directeur scientifique du CR-XXXX ou Supérieur immédiat Bureau de coordination de la recherche clinique

Annexe – Conditions liées au privilège de recherche

ANNEXE 3

Programme de formation

Programme de formation

Chercheurs - Demande d'octroi d'un privilège de recherche

La direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation a mis en place un programme de formation destiné aux chercheurs ayant des activités de recherche chez l'humain. Ce programme assure une conformité aux lois fédérales et provinciales, à la règlementation internationale et aux politiques en vigueur au CIUSSS-EMTL. De plus, ces formations sont essentielles pour guider et standardiser les procédures et permettent de répondre aux normes de qualité attendues par tous nos partenaires. Ce programme est disponible dans l'intranet via le lien suivant :

Enseignement et recherche / Recherche clinique / Politiques et procédures / Formations (http://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=2399)

Veuillez noter que plusieurs formations sont disponibles via le *Citiprogram.org* et sont offertes en anglais et en français pour certaines de ces formations.

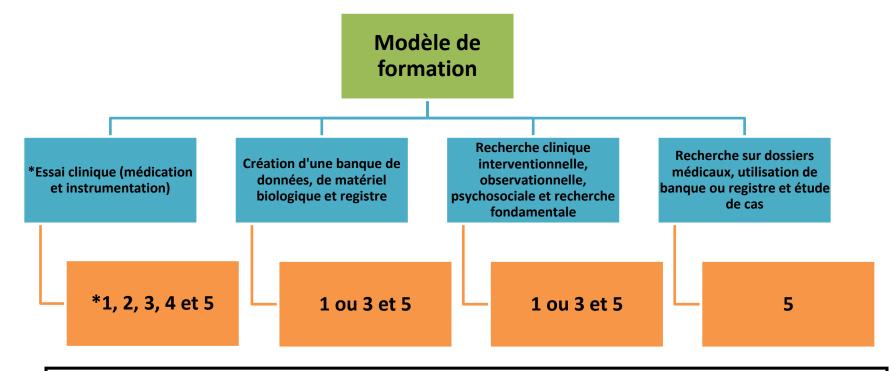
Les formations obligatoires listées dans le présent document sont un préalable :

- 1) à l'exercice du privilège de recherche par les médecins et dentistes membres du CMDP du CIUSSS-EMTL
- 2) à la demande d'un privilège de recherche par les pharmaciens et les non-membres du CMDP du CIUSSS-EMTL.

Par ailleurs, il est du devoir du Chercheur responsable de s'assurer, selon l'*International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use* (ICH), que le personnel, impliqué dans son projet de recherche chez l'humain, soit bien informé de ses obligations et responsabilités et qu'il soit formé en fonction de son rôle au sein de l'équipe (Voir le programme de formation du personnel de recherche et maintien à jour des chercheurs dans l'Annexe 2 de la politique POL-066 Évaluation de la convenance institutionnelle d'un projet de recherche chez l'humain)

Une fois les formations complétées, les chercheurs doivent transmettre leurs certificats de formation, CV et attestations de lecture à l'attention du Bureau de Coordination de la Recherche Clinique (BCRC), à l'adresse suivante : bcrc.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-dessous un schéma indiquant les formations obligatoires à suivre. Celles-ci diffèrent en fonction du type de projet de recherche. Au besoin, veuillez communiquer avec le BCRC pour de plus amples informations.



- 1) Ligne directrice de l'ICH, Les bonnes pratiques cliniques (BPC)
- 2) Santé Canada, Règlement sur les aliments et drogues, Titre 5, Partie C (phase 1, 2 ou 3)
- 3) Didacticiel en éthique du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) **ou** Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2)
- 4) Modes opératoires normalisés (MON)
- 5) Règlements, politiques et procédures d'Établissement

^{*}Selon les lignes directrices de Santé Canada, un essai clinique se défini comme suit : « Au sens du Règlement, un essai clinique s'entend d'une recherche dont l'objet est soit de découvrir ou de vérifier les effets cliniques, pharmacologiques ou pharmacodynamiques d'une drogue, soit de déceler les incidents thérapeutiques liés à cette drogue, soit d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination ou soit d'en établir l'innocuité ou l'efficacité. »

Identification de la formation	Description	Lien	Durée de la certification
	FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Disponible sur CITI en version française et anglaise Santé Canada Règlement sur les aliments et drogues TITRE 5 - Drogues destinées aux essais cliniques sur des sujets humains	 Module 1: Introduction au Titre 5 de Santé Canada – Drogues destinées aux essais cliniques sur des sujets humains Module 2: Demande d'autorisation Module 3: Notifications, modifications et renseignements complémentaires Module 4: Obligations du promoteur Module 5: Obligations du promoteur (suite) 	Formation disponible sur CITIprogram.org: https://about.citiprogram.org/ Affiliation: CIUSSS de l'Est-de-l'Île- de Montréal	3 ans
Disponible sur CITI en version anglaise Ligne directrice de l'ICH: Bonnes Pratiques Cliniques (BPC ou GCP's, cours complet et mise à niveau)	Cours complet 1. International Council for Harmonisation (ICH): GCP Requirements 2. Institutional Review Board/Independent Ethics Committee/Research Ethics Board 3. Sponsor Responsibilities and GCP 4. Managing Investigational (Drug) Products According to GCP Requirements 5. Informed Consent 6. Detection, Evaluation, and Reporting of Adverse, and Serious Adverse Events 7. Administrative Documents 8. Monitoring of Clinical Trials by Sponsors 9. Audits and Inspections in Clinical Trials 10. Investigator's Responsibilities and GCP Mise à niveau (après 5 complétions le cours complet est à refaire) 1. GCP Refresher - International Council for Harmonisation (ICH): GCP Requirements 2. GCP Refresher - Investigator's Responsibilities and GCP 3. GCP Refresher - Informed Consent 4. GCP Refresher - Safety Management 5. GCP Refresher - Investigational Product (Drug) Management 6. GCP Refresher - Audits, Inspection, and Monitoring of Research Studies 7. GCP Refresher - Sponsor Responsibilities and GCP	Formation disponible sur CITIprogram.org : https://about.citiprogram .org/ Affiliation : CIUSSS de l'Est-de-l' Île- de Montréal	3 ans

Identification de la formation	Description	Lien	Durée de la certification
	FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Formation en éthique, en ligne, du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS)	Le programme de formation en éthique de la recherche que propose le MSSS est une formation en ligne conçue expressément pour le contexte québécois de l'éthique de la recherche. Ainsi, on y prend en compte les particularités juridiques du Québec tout autant que les cadres canadien et international de la recherche. Module 1: Formation de base Module 3.1: L'analyse éthique des avantages et des inconvénients de la recherche: Module 3.2: Questions pertinentes à certains types de participants à la recherche: enfants, majeurs inaptes et personnes en situation de vulnérabilité Module 3.3: Essais cliniques: éthique et réglementation	Didacticiel en éthique de la recherche: https://ethique.msss.g ouv.qc.ca/didacticiel/	À faire une fois
Le didacticiel EPTC2 Formation en éthique de la recherche	Le didacticiel FER aide à traduire dans la pratique les lignes directrices données dans l'EPTC 2. Ce cours que chacun peut suivre à son propre rythme présente du contenu sous une variété de formes, des exercices interactifs et des exemples multidisciplinaires. Il comporte huit modules, depuis les principes directeurs jusqu'à l'évaluation par le CER. Bien qu'il ait été conçu principalement à l'intention des chercheurs et des membres des CER, toute personne peut le suivre et imprimer son propre certificat d'achèvement, et ce, gratuitement. Module A1 - Introduction Module A2 - Portée de l'EPTC 2 Module A3 - Risques et avantages Module A4 - Consentement Module A5 - Justice et équité Module A6 - Vie privée et confidentialité Module A7 - Conflits d'intérêts Module A8 - Évaluation du comité d'éthique de la recherche Module A9 - Recherche avec des peuples autochtones	Didacticiel en éthique de la recherche: https://eptc2fer.ca/wel come	À faire une fois

Identification de la formation	Description	Lien	Durée de la certification
	FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Modes opératoires normalisés	MON001: Développement et gestion des modes opératoires normalisés (MON) MON002: Organisation d'un site et faisabilité d'un Essai clinique MON003: Équipe de recherche : composition compétences et responsabilités MON004: Demande d'essai clinique (DEC) à Santé Canada MON005: Évaluation d'un Protocole ou amendement au Protocole et autorisation d'un Essai clinique MON006: Formulaire d'information et de consentement (FIC) MON007: Droit et protection des Participants à un Essai clinique MON008: Recrutement et suivi des Participants MON009: Gestion des communications lors d'un Essai clinique MON010: Gestion des Incidents thérapeutiques (IT)/Incidents thérapeutiques graves (ITG) et des Réactions indésirables (RI)/Réactions indésirables graves (RIG) MON011: Gestion du Produit de recherche et de l'Instrument médical MON012: Gestion des équipements utilisés aux fins d'un Essai clinique MON013: Gestion des échantillons biologiques dans le cadre d'un Essai clinique MON014: Préparation et déroulement d'une visite de Surveillance MON015: Préparation et déroulement d'une visite d'Audit ou d'Inspection MON016: Gestion, confidentialité et archivage des données et des Formulaires d'exposé de cas (FEC) MON017: Fermeture d'un Essai clinique	Intranet – Onglet « Enseignement, recherche et innovation » – Section « Recherche Clinique» / « Politiques et procédures» / «Formations »	Formation valide pour 3 ans ou moins s'il y a un MON qui est mis à jour avant ce délai

Identification de la formation	Description	Lien	Durée de la certification
	FORMATIONS OBLIGATOIRES		
		Intranet – Onglet « CIUSSS » – Section « Documents organisationnels » / «Politiques, procédures et règlements »	
	POL-049: Gestion des intérêts en recherche	Section DERI	
Lecture des règlements,	PRO-029: Gestion des intérêts en recherche	Section DERI	À relire suivant
politiques et procédures d'établissement du CIUSSS	POL-066: Évaluation de la convenance institutionnelle d'un projet de recherche chez l'humain	Section DERI	
de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	POL-083: Autorisation d'un projet de recherche chez l'humain	Section DERI	les mises à jour
	POL-115: Octroi du privilège de recherche chez l'humain	Section DERI	
	PRO-106: Octroi du privilège de recherche chez l'humain	Section DERI	
	REG-003: Règlement du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL)	Section Conseil d'administration	
	POL-014: L'intégrité et la conduite responsable en recherche	Section DQÉPÉ	
	PRO-010: Traitement des cas de manquement présumés à l'intégrité scientifique et à la conduite responsable en matière de recherche	Section DQÉPÉ	

^{*}Pour la lecture des Règlements, Politiques et Procédures d'Établissement, veuillez compléter l'attestation de lecture qui est à fin du programme de formation.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-del'Île-de-Montréal

Québec * *

Attestation de lecture des Règlements, Politiques et Procédures d'établissement du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

	Prénom et nom (en lettres moulées)	Titre et département		nt
	Documents	Date de version	Lecture effectuée	Initiales / date
POL-0	14: L'intégrité et la conduite responsable en rche	VCISION		
présu	D10: Traitement des cas de manquement més à l'intégrité scientifique et à la conduite nsable en matière de recherche			
POL-0	49 : Gestion des intérêts en recherche			
PRO-0	029 : Gestion des intérêts en recherche			
	66: Évaluation de la convenance itionnelle d'un projet de recherche chez ain			
POL-083: Autorisation d'un projet de recherche chez l'humain				
POL-1 l'hum	15 : Octroi du privilège de recherche chez ain			
PRO-106 : Octroi du privilège de recherche chez l'humain				
REG-0	03: Règlement du Comité d'éthique de la			

recherche du CIUSSS-EMTL